

Droit des minorités ou suprémacisme musulman ?

écrit par Antiislam | 26 avril 2023



En France, il n'y a pas de « droit des minorités », parce qu'il n'y a pas de « minorités ».

Tous les citoyens sont égaux en Droit ...

La politique républicaine qui en découle, depuis toujours est l'assimilation à notre héritage commun : Jérusalem, Athènes et Rome.

C'est la seule voie dans « la lutte contre le racisme » dont se gargarisent les médias et les politiques.

Il n'y a pas d'autres voies : l'assimilation à la culture française.

Cette vision, traditionnelle depuis 1789, est contestée depuis 20 ans.

D'abord, sous l'influence d'une américanisation délirante des « élites », (UE en tête), ces « élites » ont adopté une vision anglo-saxonne de coexistence de « communautés » régies par le droit des minorités.

Et, ce qui est beaucoup plus grave, avec la deuxième invasion islamique en cours, nombre de musulmans s'engouffrent dans cette vision de « droits des minorités », qui dissimule, à peine, leur volonté d'imposer leur sharia en France.

Leur sharia, c'est-à-dire leur suprémacisme musulman.

A preuve ce tweet renversant d'un musulman, relayé par Edwy Plenel :

https://twitter.com/r_chekkat/status/1649751804278718464?s=20

Il n'y a aucun « paradoxe » comme feint de le découvrir cet ignoble musulman (pléonasme).

Dans les pays musulmans, il y a des « minorités » parce que, justement, les droits ne sont pas égaux (encore un pléonasme !) entre les citoyens.

Allez posséder une Bible au Maroc, pays décrit, pourtant, comme modéré ..

Allez construire une église en Algérie...

Etc.

Tu compléteras la liste, cher lecteur : le tableau est le même, exactement, pour TOUS les pays musulmans.

Oui, nous pouvons tous les prendre, à la file, les 58 pays musulmans : ce sont TOUS des enfers pour les non-musulmans.

En France, les musulmans, comme l'auteur du tweet ont TOUS le droits des Français.

C'est donc d'ailleurs ce qui est très choquant et encourage leur suprémacisme : les musulmans ne devraient avoir en France que les droits qu'ils accordent aux non-musulmans chez eux.

Laisser un musulman marocain ou algérien chouiner contre « le racisme anti-musulman » en France, alors qu'il suffit de deux heures d'avion vers Alger ou Rabat pour constater l'énorme ampleur du décalage entre droits des musulmans en France et (non)-droit des non-musulmans là bas : c'est le vrai scandale !

Passons et allons plus loin : le tweet du salopard a une signification bien précise.

Quand il revendique un « droit des minorités » en France, ce musulman, en bon suprémaciste, réclame, en fait, un droit supérieur aux autres Français en faveur des musulmans.

Prenons, pour illustrer et conclure, l'affaire du voile musulman.

Interdire le voile musulman à l'Ecole n'est pas différent de l'interdiction traditionnelle des signes religieux qui s'appliquait à tous dans la France des années 60 : aux catholiques en premier lieu.

Je l'ai connu, comme nous tous ici.

Mais être ramené à la loi commune, voilà qui est insupportable pour le suprémacisme musulman, soutenu par la tartuferie d'une néo-Gauche, traîtresse à sa propre tradition.

Alors néo-Gauche et musulmans, unis, hurlent contre toute l'Histoire de France, contre toute l'Histoire de la laïcité à une persécution actuelle spécifique des musulmans.

Odieux mensonge !

La revendication du « droit des minorités », de ce salopard musulman, n'est que la réclamation de la mise en oeuvre d'un droit exorbitant du commun, en faveur des musulmans.

Faux-nez de la sharia...

Suprémacisme musulman : hors de notre France !